

Compte rendu de séance

Séance du 24 Octobre 2017

L' an 2017 et le 24 Octobre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Mr POINCLOUX Daniel, Maire.

Présents : Mrs. POINCLOUX Daniel, IMBAULT Thierry, MADRE Jean-Christophe, VERNHES Dominique, CHANTEAU Jean-Claude, GOUEFFON Hubert,
Mmes : PILLOY Marie-Pierre, CHATELAIN Laëtitia,

Absents excusés : Mrs MESLAND Olivier (Pouvoir à Mr POINCLOUX), DA SILVA Norbert

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Pouvoir : 1
- Présents : 8

Date de la convocation : 17/10/2017

Date d'affichage : 17/10/2017

Acte rendu exécutoire

Publication ou notification
du : 27/10/2017

A été nommé(e) secrétaire : CHATELAIN Laëtitia

SOMMAIRE

- Fixation du taux de la Taxe d'Aménagement - D-2017-031
- Approbation du rapport de l'eau potable 2016 - D-2017-032

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte rendu de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le conseil examine ensuite les points suivants :

I- DELIBERATIONS :

1) Délibération n° 2017-031 : Fixation du taux de la Taxe d'Aménagement

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2016-037 du 21 novembre 2016 fixant le Taux de la Taxe d'Aménagement ;

Considérant qu'il convient de reconduire cette délibération, entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE,**

Article 1 : De maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la Taxe d'Aménagement au taux de 3% à compter du 1er janvier 2018.

Article 2 : La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible et transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

A l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	0

2) Délibération n° 2017-032 : Approbation du rapport de l'eau potable 2016

Chaque année, le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Ce rapport doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Vu l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales relatif au rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau, destiné notamment à l'information des usagers,
Après présentation de ce rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2016.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé et la délibération sur le site [www..services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

A l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	0

II- AFFAIRES DIVERSES :

*** Cérémonie du 11 novembre :**

- 11h15 Rassemblement devant le monument aux morts de Teillay-Saint-Benoist (dépôt de gerbe et allocution)
- 11h30 : Rassemblement devant l'église de Crottes. Formation du cortège pour le Monument aux Morts. (Dépôt de gerbe et allocution).

Toute la population est invitée à participer à cette manifestation patriotique et plus particulièrement les enfants.

*** Colis de Noël des anciens :** La commission des fêtes se réunira pour déterminer la composition des colis pour cette année.

*** Plantation à Teillay :** Les sapins de la Place de Teillay ayant été abattus, le Maire et les conseillers réfléchissent à de nouvelles plantations qui doivent être replantées, idéalement avant fin novembre 2017. Le conseil propose de faire venir un professionnel, sur place qui nous conseillera sur le type de plantations à mettre et charge Mme PILLOY de s'occuper de ce dossier et de nous tenir informé des suites données.

*** Subvention "aide aux communes à faible population" :** Le Maire informe le conseil que la commune a obtenu un taux de subvention de 53% contre 40% demandé pour les dossiers de demandes de subvention dans le cadre de l'aide aux communes à faible population.

*** Lampes LED:** Le Maire informe qu'il y a quelques semaines, la SICAP est intervenue pour changer plusieurs ampoules de lampadaires et que la commune a été contrainte d'en recommander de nouvelles, n'en n'ayant pas assez en stock. Le Maire demande donc au conseil de réfléchir au passage des lampes en LED (prix, consommation,...). Des renseignements seront pris auprès de la SICAP et des communes avoisinantes passées en LED.

* Le Maire demande au conseil de réfléchir aux investissements à proposer pour le budget 2018 et de soumettre leurs propositions pour le prochain conseil municipal.

*** Véhicule brûlé au petit bois de Crottes :** Le Maire informe le conseil que la gendarmerie de Neuville a été contactée à ce sujet pour effectuer les démarches auprès du propriétaire du véhicule incendié. L'affaire est en cours et le véhicule devrait être prochainement retiré.

* Mr GOUEFFON représentera la commune lors de la journée des élus organisée par l'évêché le 18 novembre prochain à St Benoît sur Loire.

* Le Maire dresse la liste du matériel dont l'employé technique aurait besoin et charge Mr IMBAULT de se rendre chez Maupu pour chiffrer la totalité et nous soumettre les tarifs lors du prochain conseil.

*** Travaux à l'église de Crottes :** Mr le Maire rappellera l'entreprise LALUQUE pour savoir quand la dalle de béton sera coulée et en profitera pour demander la date estimative des travaux d'accessibilité.

*** Produits phytosanitaires :** Le Maire informe le conseil que la loi interdit depuis le 1er janvier 2017 aux

communes d'utiliser des produits phytosanitaires lorsqu'il s'agit d'entretenir leur voirie. Il demande que l'on se renseigne sur les produits qui pourraient être susceptibles d'être utilisés par l'employé communal pour le désherbage des trottoirs et qui éviteraient que celui-ci prenne la binette. Mr IMBAULT se charge de ce dossier.

* **Elagage** : Le Maire et les conseillers dressent la liste des arbres qui doivent être taillés.

* **SMIIS** : Le Maire fait le compte rendu de la réunion de chantier du SIRIS, travaux qui suivent leur cours. Il informe également que les horaires des transports scolaires vont changer à la rentrée des vacances de la Toussaint et vont être communiqués ultérieurement.

* L'entreprise ALVES est intervenue sur le clocher de l'église de Crottes mais pas encore sur celle de Teillay.

* Le Maire et Mr CHANTEAU font le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 3 octobre dernier à Sermaises sur "le poids des impayés dans les budgets des collectivités locales et les solutions pour y remédier". Le Maire demande que l'on se renseigne auprès de notre prestataire informatique si la commune peut obtenir les impayés sur le logiciel du secrétariat directement.

* Le Maire fait le compte rendu du conseil communautaire qui s'est déroulé, mardi 17 octobre dernier à Charmont-en-Beauce.

* **PETIT RAPPEL**: Samedi 25 novembre 2017 de 10h à 12h à la Mairie de Crottes auront lieu :

- La collecte de denrées alimentaires pour la banque alimentaire,
- La distribution du raticide.

* Cette année, le congrès des Maires de France aura lieu les 21, 22 et 23 novembre prochains. Mrs POINCLOUX et CHANTEAU participeront à la journée et au dîner organisés à l'occasion du 100ème congrès des Maires de France, mercredi 22 novembre 2017.

* Le Maire informe le conseil que du goudron doit être commandé pour pouvoir reboucher les trous en formation sur les routes communales.

* Mr CHANTEAU fait le compte rendu de la réunion politique gérontologique du canton de Pithiviers qui a eu lieu le 11 octobre dans le cadre de la rencontre avec les partenaires du territoire afin de coordonner l'intervention de chacun des partenaires à destination du public "personnes âgées" et "personnes handicapées" du secteur.

* Le Maire et Mr CHANTEAU informent le conseil qu'il y a quelques semaines ils ont reçu en mairie un développeur éolien d'EDF énergies nouvelles et qu'il se proposait de venir lors d'un conseil pour expliquer à l'ensemble des conseillers le projet des énergies nouvelles (éoliennes, etc.). Après avoir entendu l'exposé du Maire et de Mr CHANTEAU, le conseil décide de ne pas rencontrer ce développeur éolien. Réponse sera donnée à ce commercial.

- **Samedi 18 novembre 2017 de 10h à 16h à la salle polyvalente d'Attray** : L'association Familles Rurales de Crottes en partenariat avec les communes de Crottes, Teillay-St-Benoist, Attray, Montigny et Jouy-en-Plithiverais, organisent une journée sur la sécurité routière afin de sensibiliser les jeunes et les adultes à la sécurité routière.

- **Samedi 9 décembre 2017 à la salle de Crottes** : L'Association Familles Rurales de Crottes organise une journée de formation de 8h sur "la prévention Secours Civiques niveau 1" dispensée par les sapeurs pompiers de Neuville-aux-Bois. Participation de 60€ par participant avec la délivrance d'un diplôme à l'issue de la formation.

* Le Maire donne lecture d'un courrier d'un particulier demandant qu'une partie de son terrain situé en zone non constructible passe en constructible. Le Maire et les membres du conseil, après avoir pris connaissance du dossier, soulignent que la commune n'envisage pas pour le moment de réviser le document d'urbanisme actuel "carte communale", un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal étant en cours d'élaboration.

* Le Maire donne lecture de courriers reçus de l'école Jeanne d'Arc de Patay concernant une demande d'aide financière pour une classe découverte d'enfants de la commune scolarisés dans leur établissement. La commune n'ayant pas la compétence scolaire, les courriers seront transmis au SMIIS.

* Mr CHANTEAU fait le compte rendu de la réunion du 23 octobre sur la "Concertation des élus du territoire" organisée par la préfecture à propos des financements des projets des collectivités territoriales.

III- TOUR DE TABLE :

* Mr CHANTEAU demande que la commune s'occupe en urgence de la fosse septique du logement de Teillay.
Affaire à suivre.

Il demande également que l'on se renseigne pour connaître la périodicité des contrôles des jeux à effectuer sur l'aire de jeux et la tenue de registre à faire.

* Mr IMBAULT informe le conseil que depuis quelques mois, plusieurs véhicules sont garés des deux côtés de la rue du Noisement et qu'ils gênent la circulation. Les propriétaires des véhicules seront avertis.

IV - DATE A RETENIR :

* **Prochain conseil municipal : Jeudi 23 novembre 2017 à 20h00**

Séance levée à: 23:15

En mairie, le 27/10/2017
Le Maire
Daniel POINCLOUX

